



Ordre des Avocats

-
-
- |
-

Le Barreau est constitué en Ordre.

Le Conseil de l'Ordre est l'organe délibérant, législatif et disciplinaire du barreau. Il est présidé par Le Bâtonnier.

Le [Conseil de l'Ordre](#), sous l'impulsion du bâtonnier traite les dossiers concernant la profession d'avocat, son organisation, son avenir, mais aussi la justice et son administration, la sauvegarde des droits de l'homme et le respect des libertés fondamentales.

[Retour aux partenaires](#)

URL source: <https://www.ain.cci.fr/partenaires/ordre-des-avocats>